



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 6 avril 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Mickaël GIRARD, excusé.

### **VOTE DU BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE 2021**

Le Maire après avoir présenté le budget unique de la commune 2021 qui s'équilibre à la somme de 355 053.72 € en fonctionnement et de 192 286.91 € en investissements, les élus le votent à l'unanimité.

### **VOTE DES TAXES 2021**

En application de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à son niveau 2019 pour les impositions des années 2020, 2021, 2022. À compter de 2021, les collectivités ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et seront compensées par la redescende de la taxe foncière départementale. Ainsi, le taux de référence 2021 (33,94) est égal à la somme des taux communal (15,38%) et départemental (18,56%) appliqués au titre de l'année 2020. Le produit obtenu est plafonné aux ressources de la taxe d'habitation obtenue par le produit des bases 2020 avec les taux de 2017.

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux des 2 taxes foncières pour l'année 2021.

	Taux 2020 Commune	<b>Taux 2021 Commune</b>	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	8,97	<b>0</b>	/	/
Foncier bâti	15.38	<b>33.94 (1)</b>	44.77	40.18
Foncier non bâti	31.39	<b>31.39</b>	45.65	49.79

(1) Dont 18.56% de taxe départementales reversée à la commune pour compenser la perte de la taxe habitation.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil décide de ne pas modifier les taux pour le remboursement des frais (quote-part salaire brut + charges patronales) des budgets annexes au budget général soit : pour le budget de l'eau : 5% du salaire de la secrétaire de mairie et du fontainier et pour le budget de l'assainissement 5% du salaire de la secrétaire de mairie et 18 % de celui de l'agent communal.

### **VOTE DU BUDGET UNIQUE ANNEXE DE L'EAU 2021**

Le budget annexe de l'eau est un budget du domaine industriel et commercial. Ce budget doit s'équilibrer avec la vente de l'eau. Le budget présenté par le maire avec les tarifs arrêtés en 2017 fait apparaître, en fonctionnement, un déficit de 5 633,18 €. Le maire précise que toutes les charges obligatoires inscrites en dépenses de fonctionnement, y compris les amortissements, sont incompressibles. La commission des finances réunie le 2 avril 2021 propose une augmentation significative des tarifs de vente de l'eau pour dégager un minimum d'excédent et permettre au service de faire face aux dépenses 2021 à venir.

Après analyse de diverses hypothèses présentées par le maire, le budget unique du budget annexe de l'eau 2021 s'équilibre à la somme de 66 852,47 € en fonctionnement et de 98 413.69 € en investissements. Ce budget équilibré est voté à l'unanimité par les élus.

### **TARIFS EAUX ET ASSAINISSEMENT**

Pour assurer une capacité minimum de réparation et d'entretien au service eau, le conseil décide, à l'unanimité les augmentations suivantes. Les tarifs de l'eau potable à compter du 07/04/2021 (date d'affichage de la délibération) s'établissent comme suit.

		Prix actuel	<b>Prix à compter du 07/04/2021</b>
<b>Eaux TTC</b>	Prix m3 vendu	1.20 €	<b>1.60 €</b>
	Compteur (diamètre 20)	45 €	<b>60 €</b>
	Compteur (diamètre 30)	55 €	<b>70 €</b>

Les tarifs d'assainissement TTC (TVA 10 %) restent inchangés : 1,705 € /m3 d'eau consommée et une part fixe de 99 €.

### **VOTE DES DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU « TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU »**

Considérant l'impact des montants annuels de la charge des amortissements sur le budget de fonctionnement, le maire propose que les investissements réalisés en 2020 soient amortis sur une durée de 30 ans pour la colonne, 25 ans pour le comblement du forage et 25 ans pour les supprimeurs. Après divers échanges, le conseil vote à l'unanimité les taux proposés.

### **DÉLIBÉRATION POUR PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES (BUDGETS COMMUNE ET ANNEXES)**

Le maire informe le conseil qu'à partir de 2021 dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement, les budgets doivent inscrire des provisions pour les créances douteuses. Le conseil décide de voter des provisions sur des impayés arrêtés à la situation du 08/01/2021 aux taux suivants : 90 % des dettes > 5 ans et 15 % des dettes > 2 ans ou = à 5 ans.

### **DÉLIBÉRATION POUR RÉGULARISATION DE SUBVENTIONS TROP AMORTIES AU BUDGET EAU**

Après des vérifications sur les amortissements des immobilisations et subventions des différents budgets, une erreur sur la reprise des amortissements des subventions antérieures a été détectée. Une subvention antérieure a été trop amortie. Il est donc nécessaire de faire une reprise des subventions trop amorties pour un montant de 1 746.95 € et décide les écritures suivantes : 1068 D : 1 746.95 € et 1391 R : 1 746.95 €.

### **VENTE DE LA GRANGE D'INTVILLIERS PARCELLE AC 166**

La grange communale située à l'entrée d'Intvilliers a été achetée par la commune en février 1989 pour en faire un lieu de stockage et d'atelier. Depuis la construction du bâtiment communal en 2008 Espace Bourgogne, ce bien, cadastré AC 166, n'a plus d'utilité pour la commune. Après différents échecs pour transformer ce bien en logements locatifs avec 2 bailleurs sociaux, la collectivité l'a mis en vente depuis 2016. Par l'intermédiaire d'une agence immobilière, une proposition d'achat est arrivée en mairie pour une réhabilitation en maison d'habitation et garage.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre de 50 000 € net vendeur proposé par M. Dupuis de Malesherbes et charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE GIVRAINES AUX FRAIS DE GESTION ANNUELS DU CABINET TÉLÉCONSULTATION DE BOYNES**

Suite au conseil de février 2021 concernant la participation financière au cabinet de téléconsultation de Boynes, le maire présente la convention établie par la commune de Boynes. Après, avoir émis leurs avis, les conseillers ont voté l'acceptation de cette convention (9 pour et 1 abstention) et autorise le Maire à la signer.

### **DÉLIBÉRATION POUR OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS**

Le maire informe le conseil que la loi ALUR de 2014, prévoit un transfert obligatoire aux Communautés de Communes du PLU et ou des documents d'urbanisme à compter du 30 juin 2020. Les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert. Le conseil décide, après avoir délibéré, de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU et des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes Du Pithiverais.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION D'UNE TÉLÉASSISTANCE CHEZ UNE HABITANTE,**

Le maire informe le conseil que la commune a reçu une demande d'aide financière pour l'installation d'une téléassistance chez une habitante de la commune. Le conseil municipal suit l'avis de la Commission d'Action sociale réunie le 19 mars pour une participation financière à hauteur de 50 % de l'abonnement pour effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ❖ **COMPTE RENDU DU SIERP (SYNDICAL INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA RÉGION DE PITHIVIERS),**  
M. Marc BRENDEL, délégué au SIERP, présente une synthèse du compte rendu de la réunion du 08 Mars 2021. Il informe le conseil de l'application de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) à compter de 2021. Le coefficient multiplicateur 2021 est de 4 et sera de 8,5 en 2022. La facture d'électricité présentera une nouvelle ligne de taxation (TCCFE), ce qui induira une augmentation du coût de l'énergie.
- ❖ **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RÈGLEMENT D'UNE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ D'UN HABITANT,**  
La commune a reçu une demande d'aide financière par un habitant pour le règlement d'une partie de sa facture d'électricité. Le maire informe le conseil que la Commission d'Action Sociale réunie le 19 mars 2021 a émis, au vu des informations recueillies un avis défavorable. Le conseil décide, à l'unanimité, de suivre l'avis défavorable de la Commission d'Action Sociale et de ne pas donner de suite à la demande.

## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ❖ **TAG sur le mur d'un administré**

Le maire informe qu'un TAG a dégradé le mur d'un administré au « Passage du Safran ». Le conseil déplore ces comportements injurieux et demande aux parents d'être vigilants quant aux agissements de certains mineurs.

### ❖ **Pose de la Marianne**

Pour rappel, dans la continuité de la création de la Pietà installée dans l'église en 2019, le conseil municipal, par délibération en date du 08/10/2019, approuvait l'achat d'une Marianne à l'académicien Jean Anguera pour un montant de 4 000 €. Le 6 avril 2021 cette Marianne, œuvre originale unique, a été installée sur le mur extérieur de la mairie et fixée sur un socle en pierre façonnée par un tailleur de pierre. Elle sera protégée très prochainement par un cube en verre. La souscription publique ouverte en 2020 a permis de récolter 2 190 €. La commune remercie sincèrement tous les donateurs qui ont répondu favorablement à cette initiative (Articles de presse au verso).

### ❖ **PASSAGE DE LA POLICE DE L'URBANISME**

La Police de l'urbanisme procédera à des contrôles sur l'ensemble de la commune au cours du dernier trimestre 2021. Un inventaire sera établi de toutes les réhabilitations de bâtiments, constructions nouvelles (vérandas, piscine enterrée ...) et autres aménagements dont aucune demande d'autorisation d'urbanisme n'a été déposée. Cette procédure permet de mettre tous les citoyens à égalité devant les obligations et le paiement des taxes liées à l'urbanisme. Tout contrevenant sera mis en demeure de se mettre en conformité et s'expose aux pénalités liées aux redressements qui seront effectués. Des mises en conformité peuvent être effectuées avant la date d'intervention de l'administration.

### ❖ **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : POUBELLES RETIRÉES**

Le maire rappelle de nouveau que les poubelles mises à disposition rue des Haies et rue des Ouches ne sont pas des 2<sup>èmes</sup> poubelles individuelles. Elles sont réservées aux personnes ayant une résidence secondaire et à celles devant s'absenter plusieurs jours avant le passage du camion de ramassage des ordures ménagères.

La nature et le tri des dépôts sont les mêmes que celles des habitants. Il est inadmissible de trouver des appareils électroménagers, des gravats, des fils électriques, voire des cannettes de bière pleines et maintenant un clic clac !!..... Toutes les déchetteries sont à la disposition des Givrainois !

**Les dérives de dépôts sauvages continuent. Les poubelles situées rue des Haies ont donc été retirées jusqu'à nouvelle ordre.**

### ❖ **BOÎTES AUX LETTRES CONFORMES**

Les boîtes aux lettres sont obligatoires et doivent être conformes. À tout moment, le postier peut appliquer les instructions de La Poste et ne plus délivrer le courrier dans une boîte non conforme.

### ❖ **RAPPEL : CHIENS EN LIBERTÉ. ATTENTION AUX SANCTIONS !**

Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du territoire de la commune y compris dans la plaine. En cette période de nidification, tout contrevenant s'expose à une amende en cas de contrôle, notamment, par les gardes fédéraux de chasse.

### ❖ **UN TÉLÉPHONE PORTABLE TROUVE**

Un téléphone portable a été trouvé. Le propriétaire peut venir le chercher à la mairie. Il sera remis que si le descriptif correspond bien à l'objet

### ❖ **RAPPEL : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE À LA MAIRIE**

Le maire rappelle que chaque personne venant à la mairie doit **impérativement** porter un masque.

République du centre :

**GIVRAINES** ■ Plus de 2.000 € ont été récoltés grâce à la souscription

## La Marianne de Jean Anguera est installée

Il y a deux ans, le sculpteur Jean Anguera, membre de l'académie des beaux-arts, avait réalisé une Pietà financée en grande partie par une autre artiste locale, à savoir Bernadette Després, la créatrice du célèbre duo Tom-Tom et Nana.

C'est alors qu'est venue l'idée aux élus de demander au sculpteur de réaliser une Marianne, symbole de la liberté, de la République.

Jean Anguera a présenté quatre maquettes, l'une d'elles a été

choisie au cours d'un conseil municipal. Son coût : 4.000 €.

La Marianne a fait l'objet d'une souscription qui, à ce jour, a rapporté 2.190 €. Il est toujours possible d'y participer en s'adressant à la mairie.

### Sur la façade de la mairie

Le sculpteur a travaillé sur la Marianne essentiellement durant



**ESPOIR.** La Marianne est volontaire, la tête haute.

le premier confinement, une période qui l'a particulièrement touché et sans doute inspiré. C'est peut-être pour cela que le visage de sa Marianne, tournée vers le ciel, bouche ouverte, semble symboliser l'espoir et vouloir crier : « Victoire, nous allons survivre à cette pandémie ».

Cette œuvre a été installée cette semaine sur la façade de la mairie de Givraines, elle est donc visible de tous.

D'ici quelques jours elle sera protégée des intempéries par un cube de verre. ■

Courrier du Loiret :

LE COURRIER DU LOIRET JEUDI 15 AVRIL 2021 15

## La vie des communes

GIVRAINES

### Devant la mairie, le buste de Marianne a trouvé sa place

Sculpté par Jean Anguera, le buste de Marianne vient d'être apposé à l'extérieur de la mairie de Givraines. Elle ne ressemble à aucune de ses célèbres prédécesseurs contemporains : Brigitte Bardot, Michèle Morgan, Catherine Deneuve, Inès de la Fressange, Lætitia Casta ou Évelyne Thomas dont certaines mairies ont conservé le buste. Ni mêmes à toutes celles qui ont jalonné l'histoire de la République.

« Il y en a eu beaucoup, c'est très convenu et même ennuyeux, je n'allais pas refaire BB ou une autre, il fallait quelque chose d'universel qui illustre de grands thèmes universels comme la liberté, l'égalité et la fraternité et trouver une figure qui parle à toutes les générations et qui corresponde à ma sculpture. Je suis un intuitif et un primitif. Pour moi, l'émotion prime sur tout. La seule qui m'a inspiré c'est celle du tableau de Delacroix, *La liberté guidant le peuple* », explique Jean Anguera au pied de sa Marianne, devant la mairie où elle vient d'être fixée sur son socle. Pour la protéger, elle sera bientôt



Érigé à l'entrée de la mairie, le buste de Marianne sculptée par Jean Anguera.

enveloppée d'un cube de verre.

C'est pendant le premier confinement que le sculpteur-académicien des

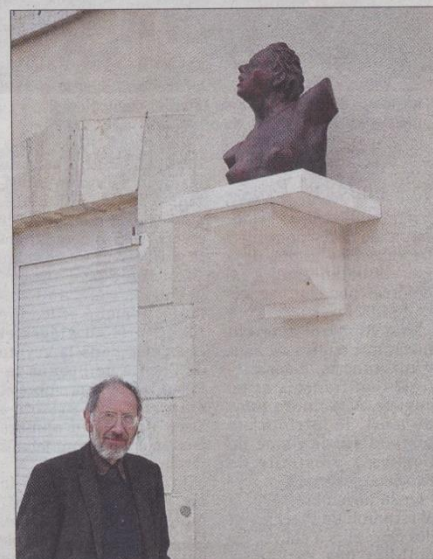
beaux-arts s'est attelé à façonner cette figure symbolique de la République dont la municipalité lui avait passé commande après avoir lancé une

souscription auprès des habitants de la commune pour réunir les fonds (4.000 €). Trois mois de travail dans son atelier pour donner ses traits à la

sculpture. « C'était un défi, parce que cette œuvre n'est pas du tout dans mon style. Mon travail est très lié au paysage. Le paysage, c'est la source et le point de départ reste la silhouette humaine avec un paysage qui évoque l'homme. » Jean Anguera

sculptera quatre esquisses de sa Marianne et c'est le conseil municipal qui a tranché. « Ce n'est pas forcément celle-là que j'aurais choisie, mais posée en hauteur, c'est celle-là qui fonctionnait le mieux », reconnaît-il.

P. L. G.



Jean Anguera et son œuvre.